

LE PRESIDENT

Abidjan, le 09 SEP. 2026.

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance informe les personnes assujetties à la déclaration de patrimoine en service dans les régions du Tchologo, du Poro et de la Bagoué que la Direction du Traitement des Déclarations de Patrimoine séjournera à Ferkessédougou, Korhogo, et Boundiali pour leur permettre d'accomplir les formalités de déclaration de patrimoine selon le calendrier ci-après.

- A la Préfecture de Ferkessédougou : les 21 et 22 septembre 2026 ;
- A la Préfecture de Korhogo : du 24 au 26 septembre 2026 ;
- A la Mairie de Boundiali : les 29 et 30 septembre 2026.

A cet effet, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance invite tous les assujettis à la déclaration de patrimoine, non à jour, en service dans les régions sus-citées à prendre toutes les dispositions pour se conformer à la loi, auprès de la mission de la Direction du Traitement des Déclarations de Patrimoine.

Les formulaires de déclaration de patrimoine peuvent être retirés auprès des Points Focaux des Préfectures des chefs-lieux de région ou par e-mail en remplissant les fiches de demande de formulaires sur le site internet de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (www.habg.ci).



ZORO Bi Ballo Epiphane
Commandeur de l'Ordre National



dey